PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la création d'un espace de stationnement et d'un espace végétalisé sur la commune de Chizé et parcellaire en vue d'acquérir les parcelles concernées

En application de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2022, il sera procédé **du mercredi 11 janvier 2023 au lundi 30 janvier 2023 inclus**, soit pendant 20 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la création d'un espace de stationnement et d'un espace végétalisé sur la commune de Chizé et parcellaire en vue d'acquérir les parcelles concernées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment une notice explicative du projet, sera déposé en format papier et/ou numérique à la mairie de Chizé, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Chizé, 30 rue de l'Hôtel de Ville, 79 170 CHIZÉ. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « DUP Chizé », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : www.deux-sevres.gouv.fr (rubrique publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation).

M. Bernard PIPET, Commandant de Police honoraire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Chizé aux jours et heures suivants :

- le mercredi 11 janvier 2023 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 18 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures,
- le lundi 30 janvier 2023 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site Internet des services de l'État en Deux-Sèvres.

Le rapport et les conclusions seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Deux-Sèvres, ainsi qu'à la mairie de Chizé.